

Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

Délibération n°7/10/12-CLE : validation du diagnostic

**Commission réunie le 23 octobre 2012 à 14h00, dans les locaux de Lille Métropole
Communauté urbaine**

Convocation expédiée le : 09 octobre 2012

Président : M. GRIMONPREZ

Secrétaire de séance : M. BUSY

Etaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale :

- MM. BOUCHEZ, STASZEWSKI, FOUCART, GRIMONPREZ et DELABY
 - o 5 présents

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations
professionnelles et des associations :

- Mesdames VILLERS et JOLY ;
- MM. COLLETTE et FERTELLE.
 - o 4 présents

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mesdames AUBERT (Agence de l'Eau Artois-Picardie), CALVEZ-MAS (DREAL) et THOMAS
(Voies Navigables de France) ;
- MM. THEROUANNE (Agence Régionale de Santé), CARON (DREAL), et TIRTAINE (DDTM du
Nord, disposant du pouvoir de la DDTM du Pas-de-Calais).
 - o 6 présents

Soit 15 votants + 1 pouvoir

EXPOSE : Sur proposition du Président de la Commission Locale de l'Eau et consécutivement à l'élaboration du SAGE Marque-Deûle par la mise en œuvre de son état des lieux, il est proposé de valider le rapport de diagnostic et ses pièces associées, sous condition d'une prise en compte des remarques formulées en séance. Ces propositions d'amendement sont formulées en annexe à la présente délibération.

Conformément aux règles de fonctionnement, seuls les membres de la Commission Locale de l'Eau participent au vote.

Décision de la Commission Locale de l'Eau :

16 voix POUR, à l'unanimité.

- **Le rapport de diagnostic du SAGE Marque-Deûle est validé sous condition d'intégration des remarques formulées en séance.**

ANNEXE : 2

- Remarques formulées en séance à intégrer au document définitif
- Rapport, atlas et synthèse de diagnostic définitifs



Francis GRIMONPREZ

Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marque-Deûle

ANNEXE : synthèse des propositions d'amendement formulées en séance lors de la CLE du 23/10/12 concernant le rapport de diagnostic, son atlas et la synthèse

Direction Départementale des territoires et de la Mer :

La Direction Départementale des territoires et de la Mer propose l'insertion des compléments suivants :

Sur l'assainissement : Une étude sur les systèmes d'assainissement a été réalisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord sur l'arrondissement de Lille. Les conclusions doivent être reprises. Il s'agit :

- D'une collecte complexe à mettre en œuvre pour récupérer les données en matière de rejet des réseaux d'assainissement ;
- Et des impacts importants de ces rejets par les déversoirs d'orage sur les milieux naturels.

Des connaissances complémentaires doivent donc être acquises en la matière.

Sur les zones humides : Il faut reformuler les actions concernant les zones humides : identifier, qualifier et définir le niveau de protection à mettre en œuvre pour protéger les zones humides du territoire.

Fédération de Pêche :

Attention à une confusion possible dans le rapport entre PDPG (volet gestion des milieux) et PDPL (volet gestion du loisir de pêche).

Agence de l'Eau Artois Picardie :

Remarques formulées concernant l'atlas cartographique :

Carte 3 : préciser la légende par : piézomètre des calcaires carbonifères

Carte 7 : retravailler la symbologie de la carte entre plans d'eau et zones de préemption, celle-ci n'est pas assez nuancée.

Carte 11 : retravailler la légende pour isoler la symbologie des « zones urbanisées »

Carte 14 : indiquer la nature de la couleur grisée absente de la légende

Carte 19 : inclure dans la légende la symbologie des stations d'épuration

Carte 9 / carte 13 : cartes redondantes, n'en conserver qu'une seule et mettre à jour le sommaire et le rapport en conséquence

Remarques formulées concernant le rapport de diagnostic :

Page 25 : remplacer le mot : « connexion de secours via l'Escaut » par Belgique

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

Remarque formulée concernant le rapport de diagnostic :

Agriculture paragraphe 3.1.5 : Indiquer que le territoire dispose d'un faible taux de prairie et d'une agriculture à fort rendement.

Agence Régionale de Santé :

Remarque formulée concernant le rapport de diagnostic :

Intégrer la problématique des captages en réserve.

En plus des paramètres polluants indiqués, intégrer les paramètres nickel et sélénium.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin :

Il faut améliorer la lecture du tableau n°3 inclus dans le rapport. Lille Métropole propose d'intégrer un graphique.

Carte n°4 et page 27 : Vérifier les 50 000 m³ exportés hors du périmètre du SAGE et présentés sur la carte

Environnement Développement Alternatif :

Atlas : indiquer sur toutes les cartes les noms des communes du SAGE et indiquer également avec une symbologie claire les limites départementales.